

loyés
e pro-
le les

crois-
ehors
U -,
isme.
nous
clerc,
déral
. C'est
at fait
u ont
orai-
titer
ses à
lette
s dis-
dans
acon-
finie.
a vu
être
acan-
lles »
isses
près
(3)...
e du
aint-
and,
aille
avec
s de
ce de
ail ».
n de
d'ex-
une
accès

n ne
nale,
plus
ébis-
imes
e de
une
nply
des
tant
aux
eurs
qui
une



Orléans, le 31 mars. En quittant le tribunal, l'avocat de Carrefour passe devant les salariés du supermarché de Châteauneuf-sur-Loire.

Les coups tordus derrière la franchise

**C'est la dernière
« innovation »
des grandes enseignes :
ligoter les dirigeants
de supermarché
avec des contrats
meurtriers. Autopsie
d'une arnaque légale.**

**PAR PERRINE CHERCHÈVE
PHOTOS : MARC CHAUMEIL
POUR « MARIANNE »**

Caissières, employés et patrons unissant leurs forces pour braver un géant de la grande distribution, cela ne s'était encore jamais vu avant ce jeudi 31 mars 2011. Ce jour-là, à 10 heures du matin, une quinzaine de salariés du Carrefour Market de Châteauneuf-sur-Loire, enveloppés de banderoles, les traits tirés, s'étaient rassemblés sur les marches du palais de justice d'Orléans pour attendre de pied ferme Pascal Cosse, l'avocat du groupe Carrefour. Depuis le 5 mars, le géant de la distribution a cessé d'approvisionner ce supermarché dirigé par Katia et Laurent Martin qui, étranglés par les clauses exorbitantes de leur contrat de franchise, ne payaient plus leurs factures. Le tribunal de commerce doit trancher les torts. « Tous ensemble, tous ensemble ! » scandent

les employés. Mais, quand le verdict tombe, mardi 5 avril 2011 à 16 heures, les visages se ferment. Le juge a donné raison à Carrefour, la fin de l'histoire est déjà écrite. « En définitive, on crève », lâche Laurent Martin, qui s'attend que la liquidation soit prononcée avant la fin du mois.

Aujourd'hui, il ne reste aux salariés du Carrefour Market que la fierté d'avoir osé dire haut et fort tout le mal qu'ils pensaient des méthodes du groupe. « Carrefour est en train de ruiner nos vies ! » hurlait une manifestante. « La partie qui ne respecte pas ces engagements, c'est celle qui ne paie pas ! s'époumonait en retour l'avocat. Quand je vais dans un magasin, je paie mes marchandises. Vous, quand on vous livre, vous ne payez pas ! Vous devez 1 million à Carrefour et le reste, c'est du bla-bla-bla ! » Sa plaidoirie, Pascal Cosse la connaît par cœur : les Martin sont des >